

## PROCEDURE EN CAS DE GALE OU DE PRESENCE DE POUX

Les parasites, que ce soient les poux ou le parasite à l'origine de la gale, se propagent par contacts humains directs (peau à peau pour la gale et cheveux à cheveux pour les poux). La transmission peut aussi se faire par les vêtements ou la literie.

Toute personne, quel que soit son âge, son hygiène ou son milieu social, peut être atteinte.

### **Les symptômes de la gale sont :**

Après une période d'incubation de 3 semaines en moyenne (mais cela peut varier de 1 à 6 semaines en fonction de l'importance de l'infestation),

- Des démangeaisons avec un prurit accentué la nuit
- Des lésions cutanées à type de rougeurs, croûtes, localisées sur des endroits précis du corps :
  - Entre les doigts des mains
  - A l'avant des poignets
  - Sur les coudes et les avant-bras
  - Au niveau du nombril
  - A l'intérieur des cuisses
  - Au niveau des organes génitaux chez le garçon et des mamelons chez la fille
  - Sur les fesses.

En cas de gale profuse, l'ensemble du corps peut être atteint.

### **Les symptômes de la présence de poux/lentes sont :**

- Des démangeaisons du cuir chevelu (mais ne sont pas toujours retrouvées)
- La présence de lentes et/ou poux dans la chevelure (les lentes s'accrochent à la tige du cheveu, difficiles à enlever).

**Il est primordial d'éviter toute contamination à d'autres personnes et de traiter le plus rapidement possible.**

### **Préconisations générales :**

- ✓ Nécessité de traiter la personne infectée ainsi que son entourage
- ✓ Appliquer le traitement prescrit, le laisser agir tout le temps prescrit
- ✓ Avoir une hygiène rigoureuse
- ✓ Changer les draps avec un lavage à 60°
- ✓ Informer le personnel des collectivités (école, IEM...) et les personnes avec lesquelles le jeune a été en contact prolongé et répété (consultation médicale recommandée en cas de gale)
- ✓ Eviction de toute collectivité pendant 3 jours après le début du traitement (réintégration après avis médical en cas de gale).
- ✓ En cas de présence de poux, examiner la tête de l'enfant au moins une fois par semaine, surtout au retour de vacances ; tous les jours s'il y a présence de poux dans l'entourage ; dès qu'il y a démangeaison du cuir chevelu. Examiner la tête de toutes les personnes de l'entourage
- ✓ Même au sein de la famille, éviter de partager peignes, brosses, barrettes ou autres objets similaires, chapeaux, cagoules, foulards...

### **Conduite à tenir lors de la suspicion de poux :**

- Dès suspicion de présence de poux : demander un avis à l'infirmière
- L'IDE examine la tête, de préférence avec un peigne fin destiné à cet usage
- Si présence de poux confirmée :
  - Un courrier est envoyé à la famille et à tous les parents
  - L'IDE informe par téléphone la famille et échange sur le traitement et la prévention
  - Traitement anti-poux le plus rapidement possible par l'IDE et/ou la famille
  - Eviction de l'IEM pendant 3 jours sur décision de la direction, selon la situation et l'avis de l'IDE
  - Vérification de la chevelure du jeune à son retour

### **Conduite à tenir lors de la suspicion de gale :**

- Demander un avis infirmier ; l'IDE pourra demander une consultation médicale si la suspicion se confirme
- En cas de diagnostic de gale, information de la famille et de toutes les personnes gravitant autour du jeune. Eviction temporaire selon avis médical (selon contagiosité)
- Lors du retour à l'IEM, vérification de l'état cutané par l'IDE